

BARÈME D'HONORAIRES En vigueur à compter du 1er août 2024

GESTION

- · Quittancement / encaissements
- · Gestion des relances
- Révision des loyers
- Gestion des travaux d'entretien
- Suivi des assurances, entretiens de chaudières et ramonage
- État des lieux de sortie et décompte final
- Règlement des factures
- Régularisation des charges
- · Aide à la déclaration des revenus fonciers

Honoraires de gestion *	7,5% TTC du montant des loyers charges et taxes comprises
(re)Mise en location	Zone non tendue 8 € / m² Zone tendue 10 € / m²
Assurance de loyer impayé **	2,5 % TTC du montant des loyers charges et taxes comprises
Vacance locative **	1,6% TTC du montant des loyers charges et taxes comprises
État des lieux	3 € / m²
Edition des revenus fonciers	40 €
Envoi des relevés de gérance	Gratuit par mail
Honoraires de gestion d'immeuble (monopropriété)	Sur devis

^{*} taux dégressif en fonction du nombre de lots confiés en gestion.

Nous vous rappelons que ces frais sont déductibles de vos revenus fonciers.

^{**} nous contacter pour connaître les conditions et modalités.